



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/ICEF/1997/AB/L.2
11 novembre 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

FONDS DES NATIONS UNIES POUR L'ENFANCE
Conseil d'administration
Première session ordinaire de 1997
20-24 janvier 1997
Point 8 de l'ordre du jour provisoire*

POUR INFORMATION

**RAPPORT INTERIMAIRE SUR L'AUDIT DU BUREAU DE PAYS
DE L'UNICEF AU KENYA**

RESUME

Le présent rapport est soumis en application de la décision 1995/27 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) du Conseil d'administration, adoptée à la troisième session ordinaire de 1995, par laquelle il prie le secrétariat de lui faire rapport à chaque session sur toutes les futures activités d'audit concernant le bureau du Kenya jusqu'à ce que la question soit résolue.

* E/ICEF/1997/2.

1. Le présent rapport est soumis en application de la décision 1995/27 (E/ICEF/1995/9/Rev.1) du Conseil d'administration, adoptée à la troisième session ordinaire de 1995, par laquelle il prie le secrétariat de lui faire rapport à chaque session sur toutes les futures activités d'audit concernant le bureau du Kenya jusqu'à ce que la question soit résolue.

I. RESULTAT DE L'AUDIT DE SUIVI

2. En septembre 1996, les vérificateurs internes des comptes de l'UNICEF ont entrepris un audit de suivi. Depuis lors, la direction a donné suite aux recommandations de l'audit et a renforcé davantage les contrôles internes du bureau de pays du Kenya. A la mi-novembre 1996, le Directeur du Bureau de la vérification interne des comptes a pu confirmer que sur les 67 recommandations initiales de l'audit, 57 avaient été mises en application et que des progrès substantiels avaient été faits en ce qui concernait la mise en oeuvre des 10 recommandations restantes.

3. Les vérificateurs des comptes ont pu constater qu'au cours des derniers 18 mois, des efforts considérables avaient été déployés afin de rapprocher les comptes, de reconstituer les dossiers et de liquider les sommes avancées depuis longtemps au titre de l'assistance en espèces. En outre, on a demandé l'appui du Vérificateur général des comptes du Kenya afin de justifier la liquidation des sommes avancées au titre de l'assistance. Mais les vérificateurs des comptes se sont rendu compte que, dans certains cas, les archives et les dossiers manquaient et ne pouvaient être reconstitués. En conséquence, entreprendre de plus amples travaux sur ces cas ne mènerait à rien. Le bureau du Kenya est cependant censé :

a) Maintenir, au sein du bureau de pays du Kenya un solide mécanisme de contrôle interne et s'assurer que tous les bénéficiaires de l'assistance possèdent de solides contrôles;

b) Prouver clairement que de tels contrôles sont mis en pratique.

4. Les vérificateurs des comptes sont arrivés à la conclusion qu'il existait un solide mécanisme de contrôle interne, mais que les contrôles n'avaient pas encore été pleinement mis à l'épreuve du fait que le programme actuel de l'UNICEF ne comprenait pas un volume suffisant de transactions. Lors de leur prochain audit ordinaire du bureau de pays du Kenya, les vérificateurs des comptes pensaient être à même de donner l'assurance que de solides contrôles internes étaient mis en pratique.

5. Le programme de l'UNICEF était dorénavant mieux ciblé, comprenant seulement six éléments et un nombre réduit de projets correspondants. Il a été possible de réduire le nombre de fonctionnaires, de 254 en janvier 1995 à 78 en novembre 1996.

6. A la suite de l'audit initial, 23 fonctionnaires avaient été renvoyés sans préavis. Tous les cas avaient été renvoyés aux autorités kenyennes. Au cours de l'audit de suivi, les vérificateurs des comptes de l'UNICEF avaient coopéré pleinement avec les six administrateurs chargés de ces cas et avaient apprécié le sérieux avec lequel ils s'acquittaient de leur tâche. Le premier cas était passé en jugement à la fin d'octobre 1996.

/...

II. EXEMPLES DES CONTROLES INTERNES MAINTENANT EN PLACE

7. A la troisième session ordinaire du Conseil d'administration, tenue en septembre 1996, une délégation a demandé des informations sur les contrôles internes maintenant mis en place. Les vérificateurs des comptes de l'UNICEF ont identifié les exemples suivants :

a) La direction locale a élaboré des manuels de procédures couvrant tant les opérations que les activités des programmes. Ces manuels ont été mis au point et serviront de base aux contrôles internes exercés au bureau de pays du Kenya;

b) Le personnel a reçu une formation afin de renforcer leur compréhension des contrôles internes à l'intérieur du bureau;

c) Le bureau a entrepris de renforcer les contrôles internes des organismes de contrepartie (organisations non gouvernementales et agences gouvernementales). Tel qu'il a été suggéré par les vérificateurs des comptes, le bureau a mis en oeuvre des procédures afin :

- i) De préparer un profil des organismes de contrepartie établissant leurs antécédents (qualité de la documentation, performance, etc.);
- ii) D'évaluer les contrôles internes mis en place dans les organismes de contrepartie;
- iii) D'aider les organismes de contrepartie à comprendre les concepts de l'obligation redditionnelle financière;
- iv) D'assurer le suivi de leurs comptes financiers et des activités des programmes;

d) La structure du bureau a été révisée afin d'améliorer le contrôle exercé sur l'assistance en espèces et en fournitures;

e) Les fonctions de gestion des ressources au titre des fournitures et de l'information du bureau de pays ont été consolidées avec celles du Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe, dont le siège est également à Nairobi. Cela a non seulement permis d'améliorer le contrôle exercé sur ces activités mais a également aidé à réaliser des économies d'échelle;

f) Les tâches sont dorénavant séparées plus efficacement - une délégation de pouvoirs mieux définie et des normes d'obligation redditionnelle claires;

g) Des systèmes ont été mis en place afin de minimiser le risque de double paiement;

h) Il a été recruté un fonctionnaire chargé des opérations ayant une solide expérience de la vérification des comptes et des opérations;

i) La fermeture de l'entrepôt en novembre 1996 a éliminé les risques liés au contrôle et a aussi permis de faire des économies de l'ordre de

/...

10 000 dollars par mois. Toutes les fournitures ont été vendues aux enchères, données ou recyclées.

III. AUTRES MESURES

8. Conformément au Programme de perfectionnement des méthodes de gestion de l'UNICEF, les bureaux régionaux jouent maintenant un rôle actif en ce qui concerne le contrôle dans les bureaux extérieurs. Pour rendre la couverture de la supervision plus rationnelle, les représentants de pays font maintenant rapport aux directeurs régionaux ce qui permettra d'accroître l'obligation redditionnelle et la surveillance. Cela sera facilité par le Système de gestion des programmes en cours d'élaboration, qui contient un mécanisme rendant les représentants responsables des décisions concernant l'allocation des ressources qui peut être aisément identifié par les bureaux régionaux et le siège. Les équipes régionales de gestion évalueront les résultats régionaux et les enseignements retirés. En outre, les directeurs régionaux ont la responsabilité clairement définie de suivre l'exécution des recommandations de l'audit interne dans leurs régions respectives.

9. Les vérificateurs des comptes de l'UNICEF ont également affiné leur approche quant aux bureaux à visiter. Ils prennent maintenant en compte les facteurs de risque tels que d'importants soldes des comptes en suspens et une soumission tardive des comptes. Le Bureau de la vérification interne des comptes vérifie plus étroitement la suite qui est donnée aux recommandations et entreprend des visites de suivi dans les cas où il a des doutes sur leur exécution.

10. Au niveau du siège, la Division de la gestion financière et administrative envisage la création d'une section qui serait chargée de l'examen des opérations en vue de renforcer la surveillance de tous les bureaux extérieurs. Cela aiderait le siège à repérer les signes évidents de problèmes dans tous les bureaux extérieurs et à s'assurer que des mesures correctives sont prises. Cette section rendrait visite aux bureaux extérieurs vérifier qu'ils possèdent la capacité d'assurer un contrôle interne efficace. Elle fournirait une formation sur le tas et une assistance technique, le cas échéant.

IV. CONCLUSION

11. L'audit de suivi a confirmé que les efforts considérables qui avaient été déployés afin de donner suite aux 67 recommandations formulées par les vérificateurs des comptes et créer un environnement de contrôle interne solide au bureau de pays du Kenya, avaient donné des résultats positifs. Cependant, le renforcement des contrôles n'avait pas encore été mis pleinement à l'épreuve du fait que le programme actuel de l'UNICEF, qui était fort réduit, ne comprenait pas un volume suffisant de transactions. A la suite de leur prochain audit ordinaire du bureau de pays du Kenya, les vérificateurs des comptes espéraient pouvoir donner l'assurance que des contrôles internes solides fonctionnaient réellement. Entre temps, le Bureau régional de l'UNICEF pour l'Afrique orientale et australe entreprendra des vérifications trimestrielles pour s'assurer que les contrôles internes fonctionnent efficacement. D'une manière plus générale, la surveillance de tous les bureaux extérieurs a été renforcée, et lorsque les vérificateurs des comptes de l'UNICEF décidaient de rendre visite

/...

à des bureaux extérieurs, ils prenaient en compte le type de facteurs de risque qui avait été évident dans le cas du bureau de pays du Kenya.
